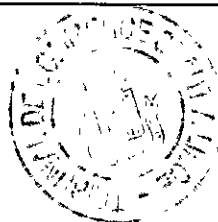



Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réf
à
Moi
de

14055878


29 FEB 2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0447657671

Dénomination

 (en entier) : **COMPAGNIE IMMOBILIERE ANONYME**

 (en abrégé) : **C.I.A.**

 Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

 Siège : **AVENUE DES MARTYRS, 221 - 4620 FLERON**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : RENOUELEMENT MANDAT DES ADMINISTRATEURS

En date du 10 janvier 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a entériné ce qui suit :

1. L'assemblée renouvelle pour une période de six ans comme suit le conseil d'administration au 1/01/2014 :

La société SOLISPIR SA dont le siège est établi à 4020 LIEGE Avenue Georges Truffaut 42 (RPM0434797748) (administrateur – mandat rémunéré), elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Serge WARNIER

La société COMPAGNIE DES VALEURS PATRIMONIALES (CVP SA) dont le siège est établi à 4040 HERSTAL Parc industriel des Hauts Sarts, Première avenue 2 (RPM0862068593) (administrateur – mandat rémunéré), elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Serge WARNIER

2. Les administrateurs nomment aux fonctions d'administrateur-délégué pour la même durée que le mandat principal d'administrateur :

La société anonyme « COMPAGNIE DES VALEURS PATRIMONIALES » (CVP SA).

3. L'assemblée constate que la société va exercer un mandat d'administrateur au sein de la société IMMOFI SA à Herstal, Première avenue 2 et pour l'exercice de ce mandat et de tous autres que la société pourrait être amenée à exercer, nomme un représentant permanent dans les termes suivants :

Monsieur Serge Warnier est nommé représentant permanent de la société « COMPAGNIE IMMOBILIER ANONYME » (CIA SA) pour tous les mandats principaux ou délégué, actuels ou futurs que la société s'est vue attribuer ou se verra attribuer auprès de toutes sociétés ou autre personne morale de droit belge ou étranger.